

LP Métiers du Numérique : Conception, Rédaction et Réalisation web

Parcours : Création et Gestion de Projets Multimédias (CGPM)

Type de contrat

Contrat d'apprentissage ou
contrat de professionnalisation

Durée de la formation

12 mois
595 heures

Formation délivrée par



► Objectifs

Située à l'intersection de l'informatique et de la création artistique, la licence professionnelle CGPM est une formation pluridisciplinaire et transversale qui forme des spécialistes des trois univers du design numérique : le Web (webdesign, référencement, ergonomie web...), le Print (domaine des médias imprimés et de l'illustration) et le Motion design (animation et illustration pour le film). La formation est complétée par des enseignements en communication, culture multimédia, droit numérique, entrepreneuriat et gestion de projet.

Cette formation a pour ambition de participer plus largement au développement de l'économie numérique, notamment dans les PME ou TPE.

Métiers visés :

- Assistant Chef de projet multimédia,
- Web designer (Infographiste Internet), Consultant Multimédia,
- Motion designer,
- Ergonome Web,
- Concepteur rédacteur publicitaire,
- Entrepreneur...

► Accès au diplôme

Etre titulaire d'un DUT, BTS ou L2 issus de filières graphiques, informatiques, communication ou artistiques.

Le recrutement d'étudiants issus de filières tertiaires est possible si le candidat fait preuve d'une culture communicationnelle, artistique ou technique suffisante.

Prérequis exigés : niveau de base en anglais B2, connaissance de l'environnement web et de la production audiovisuelle, culture du multimédia, bonne maîtrise du français à l'écrit

Admission : sur dossier, et éventuellement entretien

Dépôt de candidature : de mars à juin ; Tous les candidats doivent obligatoirement déposer leur candidature sur le site e-candidat ou par le biais de du site du CFA-EVE : www.cfa-eve.fr

► Rythme d'alternance

2 jours en formation/ 3 jours en entreprise

Rentrée : septembre

► Contacts

Responsable pédagogique : Samira MAMOURI- s.mamouri@iut.univ-evry.fr

Contact administratif : Hind CHABANE- h.chabane@iut.univ-evry.fr - Tél : 01 69 47 56 28

Contact CFA EVE : VOLIA Audrey - a.voliam@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 54 07 /

► Lieu(x) de formation

IUT d'Evry - Dept. TC J
6 A rue Piver
91260 JUVISY SUR ORGE



CFA EVE - Lycée COROT
9 PLACE DAVOUT
91600 SAVIGNY SUR ORGE



Programme de la formation

BCC1

UE11 - Design graphique et création numérique

- EC111 - Web-design (Photoshop, Illustrator, InDesign, motion design...)
- EC112 - Conception de site Internet (CMS, Open Source, ...)
- EC113 - Création et diffusion de contenus multimédias (montage vidéo, photographie, ...)
- EC114 - Réalité virtuelle et augmentée
- EC115 - Analyse des messages iconiques et sonores
- EC116 - Ergonomie web...
- EC117 Système de gestion des bases de données

UE12 - Méthodologie, outils et rédaction des contenus multimédias

- EC121 - Gestion éditoriale et réalisation multimédia
- EC122 - Ecritures multimédias interactives
- EC123 - Rédaction professionnelle et communication multimédia
- EC124 - Médias numériques (gestion des réseaux sociaux, veille web, ...)
- EC125 - Référencement Web

BCC2

UE21 - Management et conduite de projets numériques

- EC211 - Gestion de projet multimédia
- EC212 - Management du projet et financement et suivi de production multimédia
- EC213 - Développement personnel

UE22- Compétences transverses

- EC221 - Droit du multimédia
- EC222 - Anglais de spécialité
- EC223 - Entrepreneuriat
- EC224 - TOEIC

BCC3

UE31 - Projet tutoré (sur l'année)

- EC311 - Ecrit livrable
- EC312 - Rapport écrit + soutenance orale

UE32 - Pratique professionnelle

- Alternance (un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation d'un an)
- EC321 - Rapport professionnel + soutenance orale

Public concerné (CA ou CP)

Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
- **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.

Attention : l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

Marché à suivre

1. Candidater via le site du CFA www.cfa-eve.fr ou directement auprès des écoles/ universités partenaires concernées.
2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.